

Monsieur le Président de la République,

À la suite des informations reçues de l'ACAT-France, je souhaite vous faire part de mes vives préoccupations concernant l'absence d'informations sur le sort du poète rwandais Innocent Bahati. Il est introuvable depuis sa disparition le 7 février 2021 et ses proches n'ont pas de nouvelles.

Reconnu pour ses critiques, il a déjà été victime d'une disparition forcée en 2017 au Rwanda, où il a été détenu sans inculpation et au secret, par la police, pendant trois mois.

Les autorités rwandaises ne respectent pas leurs obligations légales concernant les disparitions forcées. Il est urgent qu'elles mènent une enquête indépendante et transparente sur la disparition d'Innocent Bahati, avec des conclusions publiques.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2025 © Image extraite d'une vidéo diffusée sur sa chaîne youtube Umusizi BAHATI

2€10

Son Excellence Monsieur Paul Kagame  
Président de la République  
Présidence de la République du Rwanda  
Village Urugwiro, Kigali  
Rwanda

Courriel : paulkagame@gov.rw

Cc : Ambassade du Rwanda  
30 rue de l'Assomption, 75016 Paris  
ambaparis@minaffet.gov.rw

AGIR POUR UN MONDE DIGNE JUILLET 2025

**Innocent Bahati, poète rwandais dissident, a disparu au Rwanda depuis le 7 février 2021. Les autorités affirment qu'il est en Ouganda, mais ses proches qui n'ont aucune nouvelle de lui depuis plus de quatre ans, démentent cette version des faits.**

Innocent Bahati est un poète rwandais né en 1989. Ses œuvres traitent de questions sociales et des droits humains. Assistant pédagogique à la Green Hills Academy de Kigali, il a commencé à publier ses poèmes en 2013, abordant des thèmes tels que la pauvreté et les défis sociétaux. En 2016, il remporte le concours « Kigali vibrates with poetry » avec son poème « Rubebe », qui raconte les lamentations d'un jeune orphelin s'adressant à Dieu.

En 2017, après avoir critiqué sur Facebook la décision gouvernementale de déplacer le campus de l'Institut supérieur pédagogique de Kigali à Rukara, dans l'est du pays, Innocent Bahati disparaît. Il réapparaît trois mois plus tard, libéré de détention à la suite d'une ordonnance d'un tribunal. Pendant ces trois mois, il avait été emprisonné, sans inculpation, au secret, dans un poste de police.

Le 7 février 2021, il disparaît à nouveau subitement alors qu'il se trouve dans le district de Nyanza. Deux jours plus tard, ses proches signalent sa disparition au Rwanda Investigation Bureau (RIB), qui ouvre une enquête. Dans sa dernière composition poétique, publiée le 10 janvier 2021 et intitulée Mfungurira (« Nourris-moi »), Innocent Bahati évoquait la situation difficile des jeunes diplômés au chômage. Au Rwanda, toute critique publique pouvant toucher les autorités peut être considérée comme une forme de dissidence et est durement réprimée par les organes de sécurité.

En février 2022, à la suite de la publication d'une lettre ouverte demandant des actions concrètes pour retrouver le poète, signée par plus de 300 écrivains du monde entier, les autorités rwandaises déclarent qu'Innocent Bahati aurait quitté le Rwanda pour l'Ouganda, où il aurait eu des contacts avec des groupes « anti-Rwanda ».

Plus de quatre ans après sa disparition, Innocent Bahati reste introuvable. Les autorités n'ont jamais fourni d'informations complémentaires concernant son sort, ni publié le rapport d'enquête promis par le RIB. Dans le cas où Innocent Bahati aurait fui vers l'Ouganda, pourquoi aucun de ses proches n'a-t-il reçu, depuis plus de quatre ans, de ses nouvelles ? Qui seraient ces groupes « anti-Rwanda » qu'Innocent Bahati aurait rejoints en Ouganda ? Quelles démarches les autorités rwandaises ont-elles entreprises auprès de leurs homologues ougandais pour le retrouver ? Autant de questions sans réponses. Tout sujet portant sur des cas de disparitions forcées de personnes considérées comme dissidentes est tabou dans la société rwandaise, soumise à de fortes restrictions en matière de liberté d'expression.

Retrouvez toutes nos actions sur [acatfrance.fr](http://acatfrance.fr)

## Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 €  30 €  50 €  90 €  libre ..... €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / [dpo@acatfrance.fr](mailto:dpo@acatfrance.fr)



**Rendons présentes dans nos prières les nombreuses disparitions forcées comme celle d'Innocent Bahati, suite à de fortes restrictions en matière de liberté d'expression. Cela ne peut que nous indigner.**

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

➡ **AGIR AU RWANDA ET AILLEURS**

**GRÂCE À VOUS**

**HONG KONG : LIBÉRATION DE CLAUDIA MO, ANCIENNE DÉPUTÉE ET JOURNALISTE DE L'AFP.**

Accusée de « sédition » et d'« intelligence avec des forces étrangères », elle avait été arrêtée le 6 janvier 2021 et incarcérée depuis le 28 février 2021, aux côtés de 46 autres personnalités du mouvement prodémocratie, à Hong Kong. Cette peine fait suite à l'organisation d'une élection primaire officielle en 2020 et des dénonciations publiques des brutalités commises par la police contre les manifestants.

L'ACAT France appelle la Chine à respecter les droits humains à Hong Kong et à mettre fin à la répression de la dissidence.



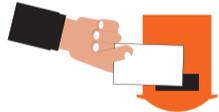
© TRAVAIL PERSONNEL

**ACAT**  
France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
 @ACAT\_France  
 acat\_france

CONTACT LOCAL

J'envoie la carte



Je découpe la carte



Je signe la carte



**Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.**

**J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.**

➡ **AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE**

**RWANDA**

**J'agis pour la vérité sur la disparition d'Innocent Bahati !**

